

## 7<sup>e</sup> CONCOURS DE PHOTOS

### 'Travail décent pour une vie digne'

DE L'ASSOCIATION DE SOLIDARITÉ AVEC LES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DES PAYS PAUVRES



#### Participation

Peuvent participer au concours toutes les personnes majeures qui le souhaitent, à l'exception des membres du jury et les dirigeants de SOTERMUN. La participation à ce concours implique la pleine acceptation des présentes conditions.

#### Thématique

Les photographies présentées dans le cadre de ce concours seront en rapport avec le monde du travail, et plus spécifiquement le concept du « travail décent pour une vie digne ».

Les organisateurs se réservent le droit de sélectionner les œuvres sur la base de leur pertinence à la thématique proposée et d'un ensemble de critères de qualité technique minimums.

#### Envoi des œuvres

Chaque participant pourra soumettre trois photographies au maximum. Celles-ci devront être envoyées par courrier à l'adresse [sotermun@sotermun.es](mailto:sotermun@sotermun.es) ou par la poste sous forme d'un fichier sauvegardé sur clé USB à l'adresse du siège central de SOTERMUN, Plaza de Santa Barbara nº 5, 6ª planta, 28004 Madrid.

Les participants devront veiller à joindre à leurs photographies les informations suivantes: Prénom(s) et nom de famille, pseudo au choix, adresse, localité et code postal, téléphone et adresse courriel.

Les photos doivent être au format jpg, avec une taille de 30 cm. sur le plus grand côté et 300 dpi de résolution. Les photographies ne peuvent pas être publiées précédemment dans des magazines, des journaux, des livres imprimés et des publications en ligne. Les

photos ne peuvent pas ont été soumis à d'autre prix de la photographie.

#### Date limite de réception

La date limite de réception des photographies est fixée au 15 septembre 2018.

#### Sélection et résultats

Les photographies présentées dans le cadre du concours seront publiées sur la page web de SOTERMUN [www.sotermun.es](http://www.sotermun.es) après expiration du délai de soumission.

Le prix sera décerné par le jury le 28 septembre 2018 et la remise officielle aura lieu lors d'une cérémonie officielle organisée par l'Unión Sindical Obrera (USO) les premiers jours d'octobre 2018, à l'occasion de la Journée mondiale pour le travail décent organisée à l'initiative de la Confédération syndicale internationale.

#### Jury

Le jury sera composé de membres du comité directeur de SOTERMUN et de personnes fortes d'une certaine expérience dans le monde de l'image et de la communication.

#### Prix

Un prix unique de 500 euros sera décerné à la meilleure photographie. Le jury pourra éventuellement proposer qu'un accessit soit décerné à d'autres participants sous forme d'un diplôme d'accréditation.

#### Publication des photographies

Les photographies envoyées pourront être utilisées dans les différentes plateformes

de diffusion de SOTERMUN et USO. Une fois le prix décerné, les photos des finalistes seront publiées dans la revue Ser Seres Solidarios de SOTERMUN, de même que sur son site web [www.sotermun.es](http://www.sotermun.es)

#### Droits sur les photographies

SOTERMUN et USO se réserve le droit (mais non exclusivement) à jouer dans vos propres documents d'information et de promotion et d'exposer librement ne importe quelle photo envoyée par les participants. Les photos ne seront en aucun cas cédées à des tiers, sauf autorisation expresse de l'auteur. Les participants ont la responsabilité de s'assurer que les œuvres sont libres de droits de tiers. Les organisateurs s'engagent, pour leur part, à indiquer le pseudonyme ou le nom de l'auteur ou autrice sur chaque reproduction de l'image.

#### Protection des Données

Conformément à la Loi organique 15/1999 relative à la protection des données à caractère personnel, l'intéressé(e), en remplissant le présent formulaire, consent au traitement de ses données personnelles, lesquelles seront incluses dans le fichier des participants dont SOTERMUN, Plaza de Santa Bárbara 5-6ª, 28004 Madrid.

Nous vous informons également que vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, annulation et opposition établie dans la loi par la lettre ou l'envoi d'e-courriel [sotermun@sotermun.es](mailto:sotermun@sotermun.es), en joignant une photocopie de votre carte d'identité / passeport, dans la même direction détaillé avant.